

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 12 mars 2013 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Johanne Beaulieu, Sandra East, Lise Landry, MM. Normand Chalifoux et Louis Kemp, tous commissaires formant quorum.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj. et Denis Riopel, dir. serv. ress. mat.

Mmes Paule Fortier et Guylaine Richer ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

La présidente, Mme Guylaine Richer, ayant prévenu de son absence, la séance est ouverte par la vice-présidente, Mme Johanne Beaulieu. Les commissaires présents forment quorum.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CE-130312-2566

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 12 février 2013.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CE-130312-2567

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Travaux dans nos établissements :
 - 4.1 Remplacement escalier corrodé et tuiles instables (Sécurité) à l'école Jeunes du monde - Adjudication de contrat – adoption;
6. Varia;

DE PERMETTRE à la vice-présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

REEMPLACEMENT ESCALIER CORRODÉ ET TUILES INSTABLES (SÉCURITÉ) À L'ÉCOLE JEUNES DU MONDE – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CE-130312-2568

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments) (rés. n° CC-110628-3517);

ATTENDU l'appel d'offres public n° 190AO1221 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de remplacement d'escalier corrodé et tuiles instables (Sécurité) à l'école Jeunes du monde;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la recommandation de Claude Hamelin Lalonde Desjardins Khamlong architectes;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de remplacement d'escalier corrodé et tuiles instables (Sécurité) à l'école Jeunes du monde, à l'entrepreneur général Construction Buram inc. pour la somme de 146 661,90 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de remplacement d'escalier corrodé et tuiles instables (Sécurité) à l'école Jeunes du monde, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du comité exécutif.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-130312-2569

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 19 h 45.

Guyline Richer, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général